



Québec, le 9 février 2026

Monsieur Jérôme Morin
Porte-parole, Directeur général adjoint et urbaniste
Municipalité de Sainte-Julienne
jerome.morin@sainte-julienne.com

**Objet : Projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne par la
route 125 – Question complémentaire – DQ6**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **11 février 16h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

- 1. Quelles sont les exigences réglementaires concernant la conservation du couvert forestier dans les nouveaux lotissements, notamment ceux situés dans le périmètre d'urbanisation à l'est de la voie de contournement projetée? Le respect de cette réglementation permet la conservation de quel pourcentage du couvert forestier initial considérant le déboisement autorisé pour les rues et les constructions ?*

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission